



ANNEXE SECTORIELLE

TABLE EXTÉRIEURE

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la Propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique, ou d'informations de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie. Le Logo, le nom ainsi que le référentiel font l'objet d'un dépôt de marque à l'Institut National de la Propriété Industrielle : n°4380472 / 4380317.

ETHIKIS AD CIVIS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE - 828 520 874 00029 - RCS DE TOULOUSE

SIÈGE SOCIAL : 17 RUE GRAMAT 31000 TOULOUSE

PRO@ETHIKIS.COM - 09 72 17 05 61

Périmètre produit	Table extérieure (ex : table, table basse, table d'appoint, table enfant)
Hors périmètre produit	Table CHR ou mobilier de collectivité
Précisions importantes	<ul style="list-style-type: none"> • Norme EN 581-3/2017 • Durabilité et résistance concluante des matériaux ferreux, non ferreux (plastique, bois) aux conditions climatiques ext. selon méthode d'évaluation normée disponible (Exemples : Inox, Aluminium, Acier Galvanisé, Acier Thermolaqué, HPL, Bois dur...) : <ul style="list-style-type: none"> - Chaleur sèche - Corrosion (humidité, brouillard salin) - Moisissure - Tenue au gonflement - Sun test - Résistance aux insectes <p>* Valable également pour la visserie et les éléments de stabilisation des liaisons mécaniques et structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stabilité et durabilité mécanique concluante de la table et de la structure porteuse (plateau, piètement, rallonges) selon méthode d'évaluation normée disponible : <ul style="list-style-type: none"> - Rigidité structurelle - Stabilité sous charge statique horizontale et verticale - Résistance à la fatigue horizontale • Durabilité des éléments de finitions du plateaux : <ul style="list-style-type: none"> - Résistance mécanique des finitions (abrasions, rayures, chocs) - Résistance aux chocs - Résistance à la température (chocs thermiques, liquides) - Stabilité à la lumière des finitions - Résistance collage chants et faces aux variations climatiques • Durabilité concluante des mécanismes et des manoeuvres de transformation selon méthode d'évaluation normée disponible : <ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme de transformation des positions (éléments extractibles type rallonge et pliage/dépliage) - Mécanisme de verrouillage/blocage des éléments extractibles de types rallonges • Qualité et résistance des soudures à l'arrachement et à la fatigue selon méthode d'évaluation normée disponible (exemple : lattes sur plateau, piètement, ceinture et pied) • Durabilité et résistance des primaires et des revêtements de recouvrement de finition des matériaux ferreux : <ul style="list-style-type: none"> - Galvanisation - Cataphorèse - Primaire, Thermolaquage, et finition (Polyester ou mixte polyester/epoxy) • Durabilité concluante des éléments de protection des sols contre la corrosion ou la dégradation des matériaux (pied, patin) selon méthode d'évaluation normée disponible.

I. Catégories de pièces et pannes

Pièces fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Pieds, piétement central, patin de pied • Traverse • Butée • Crémaillère • Plateau • Rallonge • Coulisses ou rails (pour éléments extractible) • Charnière • Bouchon de tube • Mécanisme de transformation des positions (extension) • Mécanisme de verrouillage des positions • Élément de stabilisation de la structure (visserie, quincaillerie) • Élément de stabilisation des liaisons mécaniques
Pièces prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Pieds • Plateau (plaque résine thermodurcissable, latte) • Mécanisme de transformation des positions • Mécanisme de verrouillage des positions
Pièces consommables	<ul style="list-style-type: none"> • Patin de pied • Butée • Pièce plastique soumises à usure
Accessoires	<ul style="list-style-type: none"> • Non identifié
Pièces d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Plateau en fonction des matériaux utilisées
Pièces vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Plateau
Éléments de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Structurel selon Norme EN 581-3/2017
Type de pannes	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité structurelle (déformation du plateau, défaut de soudure, défaut de fixation, flèche du plateau ou de la traverse, affaiblissement de la rigidité) • Transformation nécessitant un effort de manoeuvre nuisible au bon fonctionnement • Altération des revêtements de finition du plateau ou des pieds (cloquage, porosité, écaillage, décoloration, corrosion) • Détérioration des éléments de stabilisation par corrosion (patin de pied inadapté, visserie non-traitée ou liaisons de mauvaise qualité)

II. Échelles d'accessibilité

L'échelle comporte 3 niveaux :

A	< 3 étapes < 10 min tout utilisateur outils grand public
B	< 10 étapes < 30 min utilisateur expérimenté ou réparateur outils grand public, outils public expérimenté
C	< 20 étapes < 60 min utilisateur expérimenté ou réparateur outils grand public, outils public expérimenté, outils professionnels
Étape : Opération permettant d'aboutir à la dépose d'une pièce, de fixation(s) ou à un changement d'outil.	
Outils :	
<ul style="list-style-type: none"> • Grand public = Outils communs, à usage général, disponibles à tout public en distribution classique. (cf : liste outils norme PR EN 45554) • Public expérimenté = Outils nécessitant des compétences pour leur utilisation et dont le coût peut représenter un frein (clé dynamométrique, fer à souder...). • Professionnel = Outils nécessitant des connaissances ou des conditions d'utilisation particulières et dont le coût d'acquisition représente un investissement. 	

III. Critères du label selon l'annexe sectorielle

LE PRODUIT EST **CONÇU POUR DURER** DANS LE TEMPS

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
1 CONCEPTION			
MAJ	I.1.3.	Pièces consommables et accessoires	Les <u>pièces consommables</u> , <u>accessoires</u> et les pièces nécessitant un <u>entretien régulier</u> respectent l' <u>échelle d'accessibilité A</u> .
<p>Échelle d'accessibilité limitée à 3 étapes et 5 minutes Liste représentative mais non-exhaustive</p> <p><u>Pièces consommables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Patin de pied • Butée • Pièce plastique soumise à usure <p><u>Pièces accessoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Non identifié <p><u>Pièces d'entretien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateau en fonction des matériaux utilisés 			

KO	I.1.4.	Éléments de sécurité	Le remplacement et/ou le réarmement des <u>éléments de sécurité</u> produit et/ou utilisateur est prévu par le fabricant. Ces éléments respectent l'échelle d'accessibilité B.
Respect des éléments de protection relatifs à la conception du produit selon Norme disponible et applicable.			
KO	I.1.5.	Pièces vulnérables	Les <u>pièces vulnérables</u> sont définies en annexe sectorielle. Le remplacement de ces pièces respecte l'échelle d'accessibilité B.
Échelle d'accessibilité limitée à 5 étapes et 10 minutes Liste représentative mais non-exhaustive			
<ul style="list-style-type: none"> • Plateau 			
MIN	I.1.6	Non usage	Le constructeur identifie les conséquences de <u>non usage</u> du produit et doit informer le consommateur dans les recommandations d'usage de l'utilisation minimale nécessaire au bon fonctionnement du produit.
Applicable			

LE PRODUIT REMPLIT LES CONDITIONS DE **RÉPARABILITÉ ET DE SAV**

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
1 DÉMONTAGE			
KO	II.1.1	Habillage du produit	Le corps du produit est démontable et permet d'accéder aux éléments internes en respectant l'échelle d'accessibilité B. Les <u>assemblages permanents</u> sont interdits à moins que la nature ou l'utilisation du produit le justifie en accord avec l'annexe sectorielle.
Non applicable			
MAJ	II.1.2	Accès aux pièces fonctionnelles	L'accès aux pièces fonctionnelles ne peut excéder l'échelle d'accessibilité C.
Échelle d'accessibilité limitée à 7 étapes et 15 minutes Liste représentative mais non-exhaustive			
<ul style="list-style-type: none"> • Patin de pied • Butée • Rallonge • Bouchon de tube • Élément de stabilisation de la structure (visserie, quincaillerie) • Élément de stabilisation des liaisons mécaniques 			

MAJ	II.1.3	Accès aux pièces prioritaires	L'accès aux pièces prioritaires respecte l'échelle d'accessibilité B ou a fait l'objet d'un plan de fiabilisation.
Échelle d'accessibilité limitée à 5 étapes et 10 minutes Liste représentative mais non-exhaustive Ensemble structure : <ul style="list-style-type: none"> • Plateau • Pieds, piétement centrale • Traverse • Crémaillère • Coulisses ou rails (pour éléments extractible) • Charnière • Mécanisme de transformation des positions • Mécanisme de verrouillage des positions 			
KO	II.1.5	Batteries	Le constructeur justifie d'une solution pour le remplacement des batteries des appareils à fonctionnement autonome en accord avec l'annexe sectorielle.
Non applicable			
3 PIÈCES DÉTACHÉES			
KO	II.3.2	Temps de disponibilité	Le constructeur s'engage dans ses CGV sur la disponibilité des pièces détachées ou de remplacement du produit 5 à 10 ans minimum à partir de la fin de production de ce dernier. Le temps de disponibilité minimale requis est déterminé en annexe sectorielle.
10 ans			
MAJ	II.3.4	Prix des pièces détachées	Les modalités d'achat des pièces détachées sont détaillées (prix moyen, réseau de distribution, ...). Le constructeur met tous les moyens en oeuvre pour limiter le total du prix des pièces fonctionnelles au prix de vente maximum conseillé HT du produit. La valeur d'une de ces pièces fonctionnelles ne pourra dépasser le pourcentage fixé en annexe sectorielle du prix de vente maximum conseillé HT du produit.
Pourcentage fixé à 40% Tolérance admise pour les produits dont une des pièces dépasserait 40% du PRU totale.			

LE PRODUIT PRÉSENTE DES **GARANTIES SUPÉRIEURES** À LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
1 GARANTIE LONGUE DURÉE GRATUITE			
KO	III.1.1	Temps de garantie	Le temps de garantie avec présomption du défaut d'antériorité est déterminé en annexe sectorielle. Ce temps ne peut être inférieur à 24 mois.
60 mois			
MAJ	III.1.2	Conditions de garantie	Pour les catégories de produit considérées de « grande utilité », le constructeur prévoit la mise à disposition d'un bien de remplacement à l'acheteur pendant la période d'immobilisation pour réparation.
Produit n'étant pas considéré comme de grande utilité.			
MAJ	III.1.3	Exclusion de garantie	Les exclusions de garantie ne doivent pas être abusives au regard des conditions d'utilisation normale du produit. Elles seront définies en annexe sectorielle.
Exclusion de garantie abusive identifiée : Décoloration, Tâches, Microrayures.			

IV. Remerciements

La société coopérative Ethikis, en charge de la rédaction de la présente annexe sectorielle tient à remercier tout particulièrement les professionnels ayant pris le temps de répondre à nos sollicitations ainsi que nos partenaires tel que l'Entrepôt du Bricolage.

Responsable de rédaction : Florent Preguesuelo - florent@ethikis.com